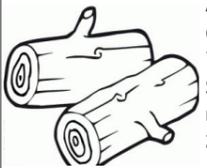


**Vente de bois à débiter**



A vendre **4 lots de 2 arbres abattus à débiter** (7 chênes et 1 châtaignier).  
**75€ la corde.**  
 Si vous êtes intéressés merci d'appeler en **mairie au 02-97-42-29-89 avant le 27 février 2021.**

**Collecte des déchets : modification du point de collecte Le Cognel**



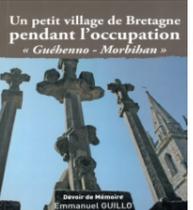
Le point de collecte comprenant 2 containers et situé à Le Cognel en bordure de la RD 123 sera transféré dans les prochains jours à Le Cognel sur la commune de Bignan en bordure de la RD 155; le site sera alors équipé de 4 containers : Ordures ménagères - Emballages - Papier - Verre.

**Le RPI Billio-Guéhenno prépare sa rentrée 2021-2022!**



Les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école peuvent prendre contact avec Jeanne LANTRIN, chef d'établissement, au 02 97 42 20 05 ou par mail à [eco56.stean.guehenno@e-c.bzh](mailto:eco56.stean.guehenno@e-c.bzh). Tous les enfants nés en 2018 doivent être scolarisés à partir de septembre.

**Vente livre**



Le livre « Un petit village de Bretagne pendant l'occupation "Guéhenno-Morbihan" » écrit par Emmanuel GUILLO est en vente à la mairie au prix de 10€.

**A la découverte d'un professionnel**

**SAB DESIGN**



Mme Sabine Vanheule **Graphiste-Illustratrice** passionnée, héritière d'un bon coup de crayon, s'est installée en février 2018 au lieu-dit le Roc à Guéhenno. Elle a pour vocation de vous accompagner dans votre **communication visuelle**.  
 Ses prestations :  
**Créer une identité visuelle** : 100% personnalisée avec créations de logos, de chartes graphiques, de codes couleurs ...  
**Supports graphiques** : création de cartes de visite, flyers, catalogues ...  
**Retouche d'images** sur diverses photos, mariages, fêtes ...  
**Services web** : création de sites vitrines, de bannières web ...  
**Motion design** : animations 2D, vidéos de présentation, photos en effet 3D ...  
**Illustrations** : création de votre avatar, portrait numérique, illustration représentant votre activité ...  
 Sabdesign-graphisme.com  
[Sabine.vanheule@sabdesign-graphisme.com](mailto:Sabine.vanheule@sabdesign-graphisme.com) 07.67.41.50.01

**Sabine Vanheule**  
 Graphiste-Illustratrice freelance  
**PARTENAIRE DE VOTRE COMMUNICATION VISUELLE**  
[sabdesign-graphisme.com](http://sabdesign-graphisme.com)  
[sabine.vanheule@sabdesign-graphisme.com](mailto:sabine.vanheule@sabdesign-graphisme.com)  
 07.67.41.50.01  
 Guéhenno, 56420

**Point infos-COVID / Vaccination**

**Vaccination**  
 Si vous rencontrez des problèmes pour vous faire vacciner, vous pouvez contacter les membres du CCAS en appelant à la mairie au 02-97-42-29-89.

**POINT DE SITUATION du CORONAVIRUS en Bretagne**  
 au 15 février 2021

Le taux d'incidence poursuit sa tendance à la hausse et l'activité hospitalière reste à un niveau élevé.  
 Pour sauver des vies, nous devons rester solidaires face au virus : continuer à faire preuve d'une vigilance collective, respecter les gestes barrières et le port du masque, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, et respecter le couvre-feu qui s'avère efficace pour freiner la circulation de la Covid.

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
<b>NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS*</b> depuis le 12 février 2021	<b>+122</b>	<b>+138</b>	<b>+510</b>	<b>+197</b>
<b>TOTAL DES CAS</b> depuis le début de l'épidémie	<b>11 175</b>	<b>14 456</b>	<b>36 639</b>	<b>15 915</b>
<b>TAUX D'INCIDENCE</b> pour 100 000 hab.	<b>56,5</b>	<b>36,2</b>	<b>149,1</b>	<b>88</b>
<b>Evolution du taux d'incidence*</b>	<b>-9,9</b>	<b>-7</b>	<b>-22,5</b>	<b>-7,3</b>
<b>NOMBRE DE CLUSTERS</b> Foyers d'épidémie	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>25</b>
<b>POSITIVITÉ DES TESTS PCR</b>	<b>NC**</b>	<b>NC**</b>	<b>NC**</b>	<b>NC**</b>

**3,8%** de cas positifs en moyenne sur 12 jours

	HOSPITALISATIONS en cours	dont RÉANIMATIONS	RETOURS AU DOMICILE	DÉCÈS
	<b>725</b>	<b>55</b>	<b>4 407</b>	<b>1 037</b>
	<b>-13</b>	<b>-</b>	<b>+67</b>	<b>+23</b>

**PRISE EN CHARGE DES PATIENTS À L'HÔPITAL en Bretagne** : 23 décès de la COVID-19 sont malheureusement à déplorer en Bretagne depuis le 12 février 2021. Au total, 1 037 patients sont décédés en Bretagne depuis le début de l'épidémie.

	CAS DE COVID en milieu scolaire en Bretagne	CLASSES fermées	ETABLISSEMENTS concernés	ETABLISSEMENTS fermés
	<b>55</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>2</b>

**DYNAMIQUE DE VACCINATION**

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
<b>TOTAL DE VACCINATIONS</b>	<b>29 848</b>	<b>47 918</b>	<b>51 306</b>	<b>33 979</b>
dont 1 <sup>ère</sup> injection	25 916	34 344	35 750	28 753
dont 2 <sup>ème</sup> injection	3 932	13 574	15 556	5 226

\* Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR sur une période de 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants de départements. Chaque commune est pour 100 000 habitants.  
 \*\* Non communiqué

0 800 130 000 (appel gratuit)

**Information diverse**

**Une aide financière**  
 pour l'accès au haut débit

**Vous souhaitez avoir accès à une meilleure connexion internet ? Équipez-vous !**

Bénéficiez d'une aide jusqu'à 150 euros\* pour installer ou mettre en service une solution internet sans fil.

Toutes les infos sur [amenagement-numerique.gouv.fr](http://amenagement-numerique.gouv.fr) ou parlez-en à votre opérateur.

**LE P'TIT DJEUVNO**

**Mot du Maire**

L'année 2021 est lancée avec son lot d'engagement pour nous tous ! La crise sanitaire n'est pas derrière nous ; soyez toujours prudents et protégez-vous. La vaccination est non obligatoire mais fortement conseillée, S'il s'avère que vous rencontrez des difficultés pour vous faire vacciner et que vous êtes considéré(e) prioritaire, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

La météo s'est jouée de nous ces derniers jours en nous toisant à certains moments ; ne prenez pas de risques inutiles. Suite aux arrêtés préfectoraux successifs, nous avons tâché au mieux de vous informer par le biais de la page facebook. Avec les écoles, nous avons tenu à respecter nous aussi nos engagements et contribuer à l'accueil de vos enfants dans les meilleures conditions sur le site de Guéhenno.

2 gros projets ont démarré et je vous ferai un retour des avancées. Le projet de rénovation de la mairie est lancé et l'appel d'offres est clos depuis le vendredi 7 février. Les demandes de subventions sont pour la plupart faites et ce projet sera peu coûteux pour la commune en comparaison du service apporté chaque jour. Elle sera plus fonctionnelle, plus accueillante, plus moderne, moins énergivore et surtout accessible à tout public.

Le projet de résidence pour les personnes âgées ou avec un handicap avance. Le permis a été déposé par le bailleur social Bretagne Sud Habitat ( BSH ) . Des arbres gênants ou creux vont être abattus très prochainement pour pouvoir commencer le terrassement. Si vous souhaitez acheter ce bois abattu, il faudra venir le débiter sur place. Se manifester rapidement en mairie. Le prix du bois a été fixé au dernier conseil municipal. Ensuite les réseaux seront raccordés à charge de la commune. Ce projet comprendra 4 maisons de plein-pied fonctionnelles. Un projet de ce type sans l'appui de BSH est difficilement réalisable financièrement car les constructions et autres aménagements sont à leur charge. C'était une offre inexistante sur la commune.

Je vous avais annoncé la distribution du bulletin de la commune courant février mais compte tenu des circonstances météorologiques, les rendez-vous ont été décalés et nous le recevront plutôt courant mars.

Emmanuelle Guillo a écrit un livre sur la commune pendant la période de la seconde guerre mondiale. Il y retrace ses souvenirs d'adolescent : un devoir de mémoire selon ses propos. Cet ouvrage est en vente en mairie.

Concernant, le sort de la communauté de communes, je ne vous confirmerai aucune décision car les discussions sont en cours.

Nolwenn BAUCHÉ.

**Brèves du Conseil**

**Séance du Conseil Municipal du 02/02/2021**  
 Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
**Présents** : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIQUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.  
**Excusée** : Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME.  
 Le conseil peut valablement délibérer.  
**Secrétaire de séance** : Mme Morgane GUILLO.

**DEVIS POUR L'ABATTAGE D'ARBRES AU 38 RUE NATIONALE (VILLAGE SENIORS)**  
 Le projet de village seniors au 38 rue Nationale est porté par BSH (Bretagne Sud Habitat) mais la VRD (Voirie et Réseaux Divers) reste à la charge de la commune. Afin de créer la voie d'accès aux logements et de retirer les arbres gênants les futures constructions, des devis d'abattage d'arbres ont été sollicités. Une demande avait également été déposée pour obtenir l'autorisation d'abattage de ces arbres, cette dernière a reçu un avis favorable.

	Chris Elagage	Arbor Vert Paysage	Le Bongoat
	900€ TTC	1 236€ TTC	890€ TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis « Le Bongoat » à 890€ TTC.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**FÉVRIER 2021**



**Votre Mairie**  
 Pour nous contacter :  
 Tél. 02 97 42 29 89  
[contact@guehenno.fr](mailto:contact@guehenno.fr)

**Horaires Mairie**  
 Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h  
 Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

**Permanences des élus :**  
 Nolwenn BAUCHE, Maire  
 Permanence le samedi matin sur rendez-vous

**Permanence CCAS et Municipale solidaire**  
 Martine FERRAND  
 06-77-63-67-51  
 2ème mardi de chaque mois  
**de 10h à 12H**  
 Le 9 mars 2021  
 Et le 13 avril 2021

**Infos Pratiques**

**MÉDECIN DE GARDE :**  
 composez le 15  
 qui vous orientera vers le service de régulation

**PHARMACIE :** appeler le 3237

**DÉCHETTERIE**

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo  
**Du lundi au samedi: 08h30-12h30 / 14h00-18h00**  
 Le jeudi : Fermée



Responsable publication :  
 Mme Nolwenn BAUCHE  
 imprimé par : Mairie de Guéhenno

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

Madame le maire indique que le projet de rénovation et restructuration de la Mairie dont le coût prévisionnel remis à jour s'élève à 552 000 HT (460 000€ de travaux et 92 000€ de prestations intellectuelles) soit 662 400 € TTC est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR ((Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL ( (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale). Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

FRAIS ARCHITECTE + SPS (Santé Protection Sécurité) + FRAIS APPEL D'OFFRES	92 000,00 €
TRAVAUX	460 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 000,00 €</b>

**SUBVENTIONS**

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION-NABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL (Programme de Solidarité Territoriale)	552 000,00 €	35,00%	193 200,00 €
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	552 000,00 €	6,68%	36 873,60 €
DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	450 000,00 €	47,00%	211 500,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT</b>		<b>80,00%</b>	<b>441 573,60 €</b>
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		20,00%	110 426,40 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>552 000,00 €</b>
TVA			110 400,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>662 400,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
arrête le projet de rénovation et restructuration de la Mairie.  
adopte le plan de financement exposé ci-dessus.  
sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et du Conseil Départemental au titre du PST.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**CREATION D'UN TARIF DE VENTE « ARBRE ABATTU »**

Suite au point précédent, il est proposé d'établir un tarif de vente pour « arbre abattu non débité » afin que les personnes intéressées puissent acheter le bois abattu, le débiter et le récupérer. Cela permettra un gain de temps pour les services techniques.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il a des propositions de tarif de vente pour arbre abattu non débité.

Le conseil municipal propose de fixer le prix à 25€ le stère de chêne pour un arbre entier abattu. Il propose également de répartir le plus équitablement possible la vente (ne pas prendre qu'un seul et même acheteur pour tous les arbres), par exemple en listant les personnes intéressées et en faisant un tirage au sort.

Les conseillers municipaux précisent par ailleurs qu'il faudra indiquer que la mairie n'est pas responsable dès lors que les acheteurs interviennent sur le terrain (coupe, transport etc...).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide le tarif de 25€ le stère de chêne pour arbre entier abattu.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**TARIF DE VENTE DE L'ANCIENNE AUTOLAVEUSE DE LA SALLE MULTIFONCTIONS**

Une autolaveuse et une balayeuse ont été achetées en début d'année 2020 (ancienne mandature). L'ancienne balayeuse a été réparée et est mis à disposition des associations. Cependant, l'autolaveuse n'a plus d'utilité et il conviendrait d'établir un tarif de vente (il y a quelques réparations à effectuer sur celle-ci).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 200€ le prix de vente de l'ancienne autolaveuse.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**SUPPRESSION DES TAXES FUNERAIRES**

Par délibérations du 4 février 2020 et du 20 octobre 2020, le conseil municipal avait été établi une taxe d'inhumation de 32€ (la taxe d'inhumation a pour principal objectif de participer à l'entretien du cimetière et de ses installations). Or, dans le cadre de la « chasse aux taxes à faible rendement », la majorité parlementaire a décidé de supprimer cette taxe sans compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide la modification du tableau des tarifs municipaux en supprimant la taxe d'inhumation.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**INDEMNITES POUR LES PIEGEURS DE RAGONDINS DE LA COMMUNE [2021-006]**

La FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan) a fait remarquer que les indemnités de piégeurs de ragondins étaient versées par la société de chasse de Guéhenno alors que traditionnellement cela revient à la charge des communes. En effet, la lutte contre les ragondins est une lutte obligatoire pour les communes et l'indemnité vise à compenser les déplacements effectués par les piégeurs.

Par ailleurs, la société de chasse de Guéhenno indique que cela lui crée une charge et un suivi administratif supplémentaire.

Dès lors, il conviendrait que les indemnités pour les piégeurs de ragondins de Guéhenno soient directement versées par la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer l'indemnité des piégeurs de ragondins au montant de 60€/ an / piégeur et de valider la liste des piégeurs susmentionnée (soit pour l'année 2021 un total de 300€).

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**ADHESION 2021 AU RESEAU BRUDED (BRETAGNE RURALE ET URBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE)**

Pour rappel, la commune est adhérente au réseau BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable) qui comprend des communes et intercommunalités bretonnes engagées dans le partage d'expériences concrètes entre collectivités dans tous les champs du développement durable. L'objectif est de mettre en lien des élus bretons afin de faire avancer plus vite leurs projets (en lien avec le développement durable).

La cotisation annuelle 2021 est de 0.30€/ habitant soit pour la commune de Guéhenno 242.70€.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion 2021 au réseau BRUDED.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**ADHESION 2021-2023 AU SATESE 56 (SERVICE D'APPUI TECHNIQUE A L'EPURATION ET AU SUIVI DES EAUX)**

Depuis plusieurs années, Guéhenno bénéficie de l'appui technique du SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) fourni par le département du Morbihan.

Ce service a notamment pour objet :

-d'optimiser le fonctionnement des installations de collecte et traitement des eaux usées existantes ;

-donner une information et un appui technique à la réalisation des projets et des documents techniques réglementaires.

La convention présentée est d'une durée de 3 ans et le montant de la participation financière annuelle est de 200€.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal valide la convention 2021-2023 pour l'adhésion au SATESE 56.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE « ARCHIVES »**

Centre Morbihan Communauté dispose depuis l'année dernière d'un service « Archives ». Le coût horaire de l'archiviste est d'environ 30€ tandis que celui de l'archiviste du Centre de Gestion est de 40€. La commune de Guéhenno a besoin de faire intervenir ce service au sein des locaux de la mairie (archives dans les combles et dans les bureaux).

Cette intervention devient de plus en plus impérieuse puisque la mairie devra changer d'emplacement durant les travaux de rénovation. Or, il apparaît inutile de déplacer des archives qui peuvent être supprimés.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal valide les prestations suivantes avec le service Archives de Centre Morbihan Communauté : Elimination de masse (1 110€) et accompagnement dans le tri des bureaux (888€). Le reste (récolement réglementaire et classement fin) pourra intervenir dans les nouveaux locaux.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**DEMANDE CONCERNANT LE LOTISSEMENT DU DOUET**

Par courrier en date du 5 janvier 2021, un propriétaire d'un lot au lotissement du Douet a fait la demande d'acquisition du lot situé devant chez lui au prix de 6€ à 8€ le m<sup>2</sup>. Madame HOUEL demande ce prix car lorsqu'ila acheté le terrain, celui-ci était au prix de 29€/m<sup>2</sup> or 4 ans plus tard celui-ci était à 15€/m<sup>2</sup>.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la demande.

Madame le Maire précise qu'au départ le prix du m<sup>2</sup> était de 42€. A l'époque, cet acheteur avait fait une demande pour baisser le prix du terrain et celui-ci avait été fixé à 29€/m<sup>2</sup>.

Les conseillers municipaux indiquent que les prix évoluent en fonction de l'offre et de la demande comme sur tout le reste du territoire.

Après délibération, les conseillers municipaux à 13 voix contre et 1 abstention, acceptent la demande.

**La demande est donc refusée.**

Pour	/
Contre	<b>13</b>
Abstention	<b>1</b>

**PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS COMMUNAUX**

La commune de Guéhenno participe depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 à hauteur de 25€ par mois par agent à la protection sociale complémentaire des agents (avant la participation était de 15€).

Un agent communal a fait remarquer que la complémentaire santé augmentait avec l'âge. Or, la participation employeur reste fixe. Donc, le reste à charge pour l'agent est plus important. Centre Morbihan Communauté participe également à hauteur de 25€ par mois et par agent. D'autres communes ne participent pas à cette prise en charge.

Un projet de loi est actuellement en cours concernant la participation employeur et il prévoit à l'horizon 2026 une participation employeur de 50% dans la fonction publique territoriale (afin de réduire les inégalités entre secteur privé et secteur public).

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de ne pas modifier l'actuelle participation employeur à la complémentaire santé des agents communaux.

Pour	<b>14</b>
Contre	/
Abstention	/

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.**

**Informations communales****Boîte à CV**

Une boîte à CV va être installée à la mairie. Si vous recherchez un emploi n'hésitez pas à venir y déposer votre CV. Ce dernier sera transmis à NÉO emploi 56 qui pourra vous contacter et vous proposer des postes qui correspondent à votre profil.

Néo emplois, structure principale du Groupe Néo 56 est présente sur le sud morbihannais depuis plus de 25 ans. Les 9 implantations géographiques : Quiberon, Auray, Sarzeau, Surzur, Muzillac, Malansac, Questembert, Elven, Grand-Champ et Saint-Jean-Brévelay, permettent de proposer des candidats et des offres d'emplois dans des domaines très variés : tertiaire, restauration, collectivités, bâtiment.

**Enquête INSEE**

L'Insee réalise de février à avril une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. Sur un échantillon de 18 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire dont certains se trouvent sur la commune de Guéhenno. Les ménages concernés seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêtrice. Merci à vous de lui réserver un bon accueil.

**RAPPEL Projet épouvantail RPI Billio-Guéhenno**

Les épouvantails seront réceptionnés le dimanche 28 mars.

Une randonnée des épouvantails, organisée par l'école, aura lieu le dimanche 11 avril.

Les randonneurs pourront cheminer sur les communes de Guéhenno et Billio à la découverte des épouvantails.

Un concours sera organisé pour élire les 3 plus beaux, les plus originaux, les plus amusants ...

Par la suite ils seront dispersés sur la commune jusqu'à la fin de l'été.

